



UNESI: L'UNSA POLICE obtient un contrat supplémentaire de 3 ans.

*Après avoir sollicité la suppression des contrats,
l'UNSA Police obtient une première avancée.*

Lors de l'audience de ce jour,
M. le Directeur Central
nous informe que la modification
de l'arrêté sera présentée
au prochain CTSCRPN.

- **contrat actuel 9 ans (3x3 ans)**
- **nouveau projet 12 ans (4x3 ans)**



JAN VIBES, 2021

**DCPAF UNESI ESCORTEURS
DES CONTRATS SANS
RÉEL FONDEMENT.**



Les escorteurs de l'UNESI sont toujours sous un régime de contrat pendant une durée de trois fois 3 ans (9 ans).

A l'issue, ils doivent regagner leurs affectations d'origine.

Ces dispositions doivent être revues pour plusieurs raisons:

- ← Le calcul d'exposition n'est pas adapté; et n'a pas de lien avec la durée de ce contrat.
- ← En comparaison les escorteurs affectés en Province ne sont pas soumis à cette contrainte de contrat.
- ← En comparaison les personnels navigants de l'aviation civile ne sont pas soumis à cette durée limitée de contrat mais à une maîtrise de «l'exposition au rayonnement cosmique» (plafond SIEVERT doublé).
- ← Le nombre de vol en 2020 a fortement chuté.
- ← Un escorteur doit pouvoir faire carrière dans son métier propre comme toute spécialité (RAID, MOTOCYCLISTE, Etc).

L'UNSA Police FSPN-SI a saisi à plusieurs reprises les autorités de la DCPAF afin de revoir ces dispositions, et souhaite désormais que le débat soit remis sur la table des négociations en présence de la médecine du travail.
Nous souhaitons un arrêt des contrats limités, remplacés par un suivi médical des escorteurs tout au long de leurs missions (déjà en place).



Le bureau national de l'UNSA Police suit ce dossier des escorteurs avec attention avec les interlocuteurs nationaux pour initier des réunions de travail.



L'UNSA Police se félicite de cette avancée en faveur de nos collègues de l'UNESI



WWW.UNSA-POLICE.FR